

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 23
présents : 15
votants : 20

L'an deux mille seize
le : 11 juillet à 19 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 juillet 2016.



PRESENTS : M. Jean-Marc DELIA (Maire), M. Jean-Marie TORTAROLO, Mme Cécile GOMEZ, M. Pierre DEOUS, M. Jean-Bernard DIFRAJA (Adjoints), M. Jean-Pierre BOUTONNET, Mme Nicole BRUNN ROSSO (Conseillère Déléguée), Mme Florence PORTA, M. Gilles DUDOUIT, Mme Sabine FRANZE, M. Frédéric GIRARDIN, M. André FUNEL, M. Laurent SANSONNET, Mme Pauline LAUNAY, M. Jocelyn PARIS

ABSENTS EXCUSES : M. René RICOLFI

ABSENTS : Mme Céline GIORDANO, M. Pierre COURRON,

PROCURATIONS : Mme Patricia GEGARD à M. Pierre DEOUS, Mme Mireille BRIGNAND à M. Jean-Marie TORTAROLO, M. Gérald ABEL à M. Jean-Marc DELIA, Mme Gabrielle SPARMA à Mme Cécile GOMEZ, Mme Séverine RAP à Mme Sabine FRANZE

SECRETAIRE : Mme Pauline LAUNAY

Ordre du jour du Conseil Municipal

Compte rendu de la séance du 17 juin 2016

Délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire – Décisions

FINANCES :

1. Demande de subvention exceptionnelle – G.A.P.E.
2. Versements subventions – Habitat 06
3. Contrat de réservation – Maison de Santé
4. Plan de financement – Maison de Santé
5. Approbation des tarifs communaux – Salles de l'Espace du Thiey
6. Décision modificative n° 2 – Budget principal

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 5 minutes.

Précisions de Jocelyn Paris :

2 détails :

- point divers et pas information,
- ce n'est pas une association qui a demandé à une association. C'est le projet de l'association AVEC. En même temps, il y a un particulier qui a proposé un lombricomposteur gros volume.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

2016.11.07-01 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – GROUPE D'ANIMATION POUR ENFANTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'association Groupe d'Animation Pour Enfants (GAPE) a sollicité, par courrier, auprès de la commune une subvention permettant l'organisation de séjours pendant les vacances d'hiver et d'été 2016 de jeunes, âgés de 7 à 14 ans, de Saint Vallier de Thieu et des communes environnantes.

Afin d'apporter un soutien financier à ces centres de vacances, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 000,00 euros à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- De voter une subvention exceptionnelle de 8 000,00 euros au bénéfice de l'association Groupe d'Animation Pour Enfants de Saint Vallier de Thieu (GAPE), sur les crédits de l'article 6574 du budget 2016.
- De préciser que lors de l'adoption de la décision modificative n° 2, ce jour, par le Conseil Municipal, des crédits budgétaires à l'article 6574 du budget principal ont fait l'objet d'une ouverture pour 8 000,00 euros.
- De préciser que le versement de cette subvention sera subordonné à la production par l'association des comptes de l'exercice précédent, des prévisions de budget pour 2016, des statuts de l'association en vigueur pour l'exercice 2016, de la composition du bureau tenant compte de toute modification éventuellement intervenue depuis le 1^{er} janvier et d'une demande de versement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

2016.11.07 - 02 VERSEMENT SUBVENTION – HABITAT 06

- Délibération ajournée

2016.11.07 - 03 CONTRAT DE RESERVATION – MAISON DE SANTE

- Délibération ajournée

2016.11.07 - 04 PLAN DE FINANCEMENT – MAISON DE SANTE

- Délibération ajournée

2016.11.07 - 05 APPROBATION DE TARIFS COMMUNAUX – SALLES DE L'ESPACE DU THIEU

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2224-18 et suivants,
 Considérant qu'en raison de la prochaine ouverture de l'Espace du Thiey, il y a lieu de préciser les conditions de location des salles municipales aux particuliers, aux sociétés, associations, syndicats, de même que les tarifs à appliquer.

Monsieur le Maire explique en détail chaque tarif de l'Espace du Thiey en fonction des besoins.

Monsieur le Maire précise que la facturation aux associations correspond aux frais réels.

Jocelyn Paris demande des précisions sur la coréalisation culturelle.

Cécile Gomez lui répond et explique qu'il y a tout à créer, tout à faire, que l'offre et les besoins vont évoluer.

Jocelyn Paris demande si l'utilisation principale de la salle est culturelle. Monsieur le Maire répond qu'une programmation culturelle va être établie. Un équilibre devra être trouvé entre le volet culturel et le volet location aux entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- D'adopter les tarifs pour 2016 concernant les salles de l'Espace du Thiey, tels que ci-annexés.

2016-11.07-06 DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L. 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération municipale n° 2016-01.04-05 du 1er avril 2016 adoptant le budget primitif 2016 pour la commune,

Vu la délibération municipale n° 2016-17.06-02 du 17 juin 2016 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal,

Considérant les ajustements nécessaires au fonctionnement du service,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget en cours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- D'adopter la décision modificative n° 2, telle que ci-dessous présentée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

FONCTIONNEMENT					
Chapitre / Article / Fonction	DEPENSES	Montant	Chapitre / Article / Fonction	RECETTES	Montant
65 / 6574 / 020 (réel)	Subventions fonctionnement associations et autres (Subv.except. GAPE)	+ 8 000,00 €	013 / 6419 / 020 (réel)	Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 13 300,00 €
023 / 01 (ordre)	Virement à la section d'investissement	+ 5 300,00 €			
	TOTAL	+ 13 300,00 €		TOTAL	+ 13 300,00 €

INVESTISSEMENT					
Chapitre / Article / Fonction	DEPENSES	Montant	Chapitre / Article / Fonction	RECETTES	Montant
Opération n°0048 / 2315 / 314 (réel)	Programme pôle culturel	+ 16 554,00 €	021 / 01 (ordre)	Virement à la section de fonctionnement	+ 5 300,00 €
Opération n°0051 / 2031 / 71 (réel)	Frais d'études (Ad ap – Poste)	+ 276,00 €	1323 / 71 (ordre)	Départements (Complément DCA 2016 – Ferme de Nans)	+ 5 209,00 €
Opération n°1001 / 2313 / 71	Programme bâtiments communaux (* Salle polyvalente 4 Saisons : - 5 000,00 € * Façade mairie : + 2 200,00 € * Ferme de Nans : + 3 913,00 €)	+ 1 113,00 €			
Opération n°1002 / 2315 / 822	Programme voirie communale	- 7 434,00 €			
	TOTAL	+ 10 509,00 €		TOTAL	+ 10 509,00 €

INFORMATIONS :

Jocelyn Paris pose deux questions :

- *Quel est l'avenir de la Chapelle ? Pierre Déous répond que, dans le cadre de l'AD'aP, des aménagements sont prévus, et notamment des sanitaires*
- *Il demande que soit mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal la réflexion sur une démocratie participative. Monsieur le Maire répond qu'un travail est en cours pour trouver des outils comme par exemple un comité consultatif. Jocelyn Paris annonce que la commune de Saillans dans la Drôme a mis en place un système efficace. Monsieur le Maire expose également que la commune a déjà mis en place un système un peu informel avec la façade de la mairie, où une association du patrimoine, les voisins se sont impliqués et ont été force de proposition. Monsieur le Maire ajoute qu'une action a également été faite de manière consultative avec les commerçants qui sont venus visiter l'Espace du Thiey, puis lors d'une deuxième réunion sont revenus avec la volonté de créer une association.*

Pierre Déous présente la réunion qui a eu lieu avec les personnes concernant le chemin des sources de la Siagne. EDF va faire l'avance des dépenses pour les travaux de la commune. Les travaux vont commencer le 16 août 2016 pour une durée estimée de 6 semaines.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des festivités du mois de juillet.

Fin de la séance : 20 heures.

Le Maire,



Jean-Marc DELIA